

Documents nécessaires à l'inscription de votre enfant à l'école André-Piolat.

1. Formulaires
 - 1.1. Formulaire d'inscription à l'école avec signature
 - 1.2. Formulaire d'adhésion au CSF
2. Statut au Canada
 - 2.1. Requis pour l'enfant, une pièce soit :
 - Certificat de naissance
 - Passeport
 - Carte de citoyenneté canadienne
 - Lettre de confirmation de résidence permanence ET passeport
 - Carte de résidence permanence
 - Documentation pour statut autochtone
 - Documentation pour demande d'asile conférant le statut – si l'enfant a ses propres documents, le document du parent est non requis
 - Si l'enfant accompagne un parent ayant un permis de travail ou d'études, fournir une copie du permis de l'enfant ou parent indiquant l'enfant accompagnateur.
 - 2.2. Requis d'un parent ou tuteur légal*- une pièce, soit :
 - Certificat de naissance canadien
 - Passeport canadien
 - Carte de citoyenneté canadienne
 - Lettre de confirmation de résidence permanence ET passeport
 - Carte de résidence permanence
 - Ou, un permis suivant devant avoir été vérifié par le CSF avant le début des cours :
 - Permis de travail valide pour 1 an ou plus avec preuve d'embauche ET passeport (min 20h/sem de travail)
 - Permis d'études valide pour 1 an ou plus et lettre d'acceptation ou relevé de notes courant dans une institution publique post-secondaire
 - ou dans une institution privée approuvé par le Ministère de l'Éducation Avancée de la CB ET passeport (un permis ne peut pas être pour des études au secondaire ou en ALS sauf si requis pour l'entrée dans un programme mentionné ci-dessus, pour un an seulement, dans une institution BC Education Quality Assurance)
3. Preuve de tutelle
 - 3.1. Requis des deux parents ou tuteur légal*, une pièce chacun, soit :
 - Certificat de naissance de l'enfant avec noms des parents
 - Relevé d'impôts avec nom de(s) enfant(s) déclaré(s)
 - Confirmation de résidence permanence ou d'immigration valide avec le nom de(s) enfant(s) déclaré(s)
 - Si les parents vivent séparément, l'entente de la cour avec mention de la tutelle / résidence*
 - 3.2. Et, une pièce d'identité avec photo chacun, soit :
 - Permis de conduire
 - Carte d'assurance maladie
 - Passeport
4. Autres informations obligatoires
 - Carte d'assurance maladie de l'enfant (Carecard)
 - Carnet de vaccinations
5. Preuve de résidence

Le parent ou tuteur légal* doit être résident de la C.-B. et faire partie de la zone scolaire de l'école. Requis du parent ou gardien légal* - deux pièces (si facture), soient :

 - Permis de conduire avec nom et adresse
 - Contrat de location avec nom et adresse
 - Preuve d'achat avec nom et adresse
 - Facture d'un service publique avec nom et adresse (téléphone, hydro, câble, etc.)
 - Relevé de carte de crédit
 - Enregistrement automobile
 - Carte d'assurance maladie

* Pour un tuteur légal, la tutelle doit être en accordance avec la loi Infants Act ou selon une ordonnance de la cour selon Family Relations Act